

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Délibération n° CM2024_05

Convocation du 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : subvention 2024 au COS de la
communauté urbaine Le Creusot-Montceau

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, Mme RICHARD-PERROT, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. PICHARD qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
M. GRAS qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Tatiana RICHARD-PERROT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Le montant de la subvention au C.O.S. est calculé par rapport à la masse salariale. En 2023, elle s'élevait à 21 810 € ; elle s'élèvera à 23 500 € en 2024.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 23 500 € au COS de la C.U.C.M.
- Dit que la somme sera prévue au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Tatiana RICHARD-PERROT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 8 février 2024 et publié sur le site internet de la commune le 19 février 2024.